



## Déclaration CFDT-VNF au CA du 11 octobre 2023

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les administrateurs,  
Mesdames et Messieurs de la Direction,  
Cher(e)s collègues,

Dans la présentation du budget rectificatif 2023 que nous aborderons dans quelques instants, il est indiqué que l'indice des prix à la consommation harmonisé est estimé par la Banque de France à 5,6% pour l'année 2023. Vous en conviendrez, ce budget rectificatif, s'il acte une masse salariale à la hausse, est, comme en 2022, bien loin de la réalité de l'inflation ! Personnels publics comme privés, la sentence est la même, PERTE DU POUVOIR D'ACHAT ! Au regard des 19 millions de recettes supplémentaires qui n'existeraient pas sans l'investissement continu des personnels, il aurait été appréciable qu'un effort supplémentaire soit fait sur cette fin d'année. Quant aux décisions prises pour la fonction publique comme la revalorisation du point d'indice, il appartient au gouvernement d'en assumer les conséquences financières en abondant les budgets à hauteur de ses décisions et non à VNF de les auto-financer sur ses fonds propres aux dépens d'éventuelles autres négociations internes.

De la même façon, sous réserve que cela soit bien confirmé dans le cadre de la révision du Contrat d'Objectifs et de Performance (COP) et dans les prochaines lois de finances, l'arrêt des baisses d'effectifs de VNF annoncé pour les 3 prochaines années est une bonne nouvelle à relativiser, notamment au regard de tous les postes supprimés cette dernière décennie qui ne permettent plus une exploitation et une maintenance optimales du réseau.

Au regard des objectifs majeurs qui sont devant nous, de l'importance qu'occupe et qu'occupera encore plus demain la gestion hydraulique (notamment avec la rareté de la ressource en eau) la progression qu'il reste à faire en terme de report modal, la lutte permanente contre les plantes invasives, la régénération nécessaire de notre réseau et la cohabitation entre la vétusté de nombreux ouvrages et les projets de modernisation à mener : nous pouvons que nous interroger sur le fait que notre ministère cumule presque 800 ETPT supplémentaires pour 2024 dont aucun n'est attribué à VNF.

Si nous saluons l'augmentation des budgets d'investissement, nous notons l'absence de moyens humains qui s'inscrit à contre-courant de toute logique ! Par la force des choses, cela conduit à des externalisations et des recours aux AMO qui se multiplient et qui génèrent des dépenses telles qu'au final, il n'y a aucune économie d'argent public ! Pour la CFDT-VNF, il apparaît urgent de mettre l'ensemble des moyens en cohérence et qu'à minima, le temps de mener les projets de modernisation, des ressources supplémentaires soient attribuées à VNF en augmentant et en assouplissant son plafond d'emplois.

Notre Conseil abordera sous un angle technique le défi des JO 2024 sur la Seine. Mettre les moyens pour les JOP 2024 est une chose nécessaire, mais n'oubliez pas que les besoins ne se limitent pas à ça. Quand par exemple il est évoqué les voutes arborées à sécuriser pour les JOP, ce risque dépasse de loin ce périmètre ! Aujourd'hui encore, faute de moyens suffisants, de nombreux arbres qu'il faudrait élaguer et même parfois abattre risquent de tomber sur le domaine public fluvial. Ils mettent en danger la vie des usagers et des personnels et malheureusement des accidents graves et mortels ont déjà eu lieu. Là encore, **la CFDT-VNF** considère qu'au-delà de la responsabilité engagée de VNF, les collectivités demandeuses notamment de vélo-route, doivent prendre leur part de responsabilité dans le cadre des superpositions d'affectation et dans les contrats canaux pour que les moyens soient au rendez-vous.

**La CFDT-VNF** rappelle au directeur général, au ministère, aux tutelles de VNF et au gouvernement que de nombreux engagements, certains datant de plusieurs années, ne sont toujours pas honorés. Solliciter les personnels pour qu'ils s'adaptent, qu'ils en fassent toujours plus avec toujours moins de moyens est une chose, mais lorsque l'on demande beaucoup, la moindre des choses est de tenir les engagements pris.

**A la veille du départ annoncé du DRH, de celui possible du directeur général dans les prochaines semaines, la CFDT-VNF revendique la somme des promesses non tenues à savoir :**

- La concrétisation du moratoire sur la baisse des effectifs pour les années à venir ;
- La mise en place du RIVE ;
- L'alignement avec les personnels privés de la valeur des titres restaurant à 9 € pour les personnels publics ;
- La mise en place de l'accord d'intéressement pour les personnels publics ;
- Une visibilité sur l'enveloppe NAO 2024 qui devra être à minima à hauteur de celle de 2023, l'inflation étant loin de diminuer ;
- Le plan de requalification promis par le ministère et la direction de VNF pour les catégories C et B occupant d'ores et déjà des missions qui vont bien au-delà de leur niveau de responsabilité initial.

Si une nouvelle fois, la direction et nos tutelles font la sourde oreille et jouent la montre en reportant d'une année sur l'autre les promesses faites ou en comptant sur leurs successeurs pour se dédire de leurs engagements, **la CFDT-VNF** saura agir et marquer les esprits lors des prochains mois.

L'inflation est désormais structurelle dans notre pays ! La tension monte, la colère gronde, l'impatience tape à la porte et bientôt, chose rare, nous serons « sur scène » pour l'exprimer ! **La CFDT-VNF** demande une réunion avec l'ensemble des décideurs et non avec « des beaux parleurs » ! L'objectif sera de concrétiser toutes ces promesses et/ou de négocier, d'ici la fin d'année, un accord qui permettra une réelle reconnaissance des personnels et des mesures qui garantiront un climat social serein pour les échéances à venir.

Soyez convaincu que nous serons prêts et nombreux au rendez-vous si vous nous y contraignez. D'ores et déjà, **la CFDT-VNF** annonce qu'elle déposera dans les prochains jours, un préavis de grève reconductible pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 septembre 2024.

Comme le prévoient les textes, il reste deux mois et demi pour réunir les conditions qui permettront la levée de ce préavis et **la CFDT-VNF** est à votre disposition !

Merci pour votre attention.

Les représentants CFDT-VNF  
au Conseil d'Administration